

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie, tenue en mode virtuel, le mercredi 2 avril 2025 à 18h30, sous la présidence de Mme Johanne Tremblay.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Philippe St-Cyr, animateur, souhaite la bienvenue aux membres présents et s'entretient avec Mme Johanne Tremblay, présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie.

Mme Tremblay, présidente d'assemblée, s'adresse aux membres et leur souhaite la bienvenue.

Elle présente, par la suite, les personnes qui l'assisteront dans l'animation.

Mme Debbie Abel, directrice générale

M. André Rousseau, secrétaire du conseil d'administration

M. Jean Valiquette, administrateur qui agira à titre de président d'élection.

Mme Nathalie Bertrand, secrétaire adjointe du conseil d'administration, qui agira à titre de secrétaire d'élection

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. St-Cyr précise que l'assemblée a dûment été convoquée par avis publié le 13 mars 2025 et que le conseil d'administration a choisi une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que la votation aura lieu de deux manières :

- les membres pourront voter en direct sur certains sujets et par vote en différé sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

### 1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

M. St-Cyr invite les membres à faire l'écoute de la vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

## 2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

### 2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions sont présentées par Mme Tremblay.

De plus, elle ajoute des précisions sur les membres soit,

Que seul un membre de plein droit de la caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Ce membre est celui qui respecte les conditions suivantes :

- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- est un membre réadmis en tant que membre de plein droit.

Par la suite, M. St-Cyr invite les membres à regarder une courte vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique.

## 2.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS

Pour cette assemblée à distance et comme il y aura de la votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés.

La présidente recommande

- Mme Debbie Abel
- M. André Rousseau

afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir.

À ce moment, la présidente demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose d'adopter la recommandation et est appuyée par « retiré ».

Qui vote pour?

Qui vote contre?

À la suite du vote, la proposition de nommer Mme Debbie Abel et M. André Rousseau comme scrutateurs est adoptée à l'unanimité.

## 2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par M. André Rousseau, secrétaire du conseil d'administration.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
  - 3.1 Rapport du conseil d'administration
  - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3 Rapport financier
  - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions au conseil d'administration
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3 Élection par acclamation
  - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente remercie M. Rousseau et demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose d'adopter l'ordre du jour et est appuyée par « retiré ».

Qui vote pour?  
Qui vote contre?

À la suite du vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2024

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse.

Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ou résumé n'est effectué.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

« retiré » propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 et est appuyé par « retiré ».

Qui vote pour?

Qui vote contre?

À la suite du vote, la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 est adoptée à l'unanimité.

## 3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

### 3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente débute en présentant les membres du conseil d'administration. Elle poursuit avec la présentation des faits saillants de l'année 2024.

### 3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente présente le rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques.

#### **1. Les situations de conflit d'intérêts**

Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflits d'intérêts n'a été constatée.

#### **2. Les dépôts et les prêts aux personnes intéressées**

La Caisse peut accorder du crédit à un membre du conseil d'administration, à une personne liée ou à un administrateur d'une société du groupe, en respectant les règles déontologiques.

Cependant, la caisse ne peut pas offrir à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle propose normalement quand elle : Accepte un dépôt ; Consent du crédit ; Traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti.

Tous les éléments susmentionnés ont été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et n'ont fait l'objet d'aucune déclaration.

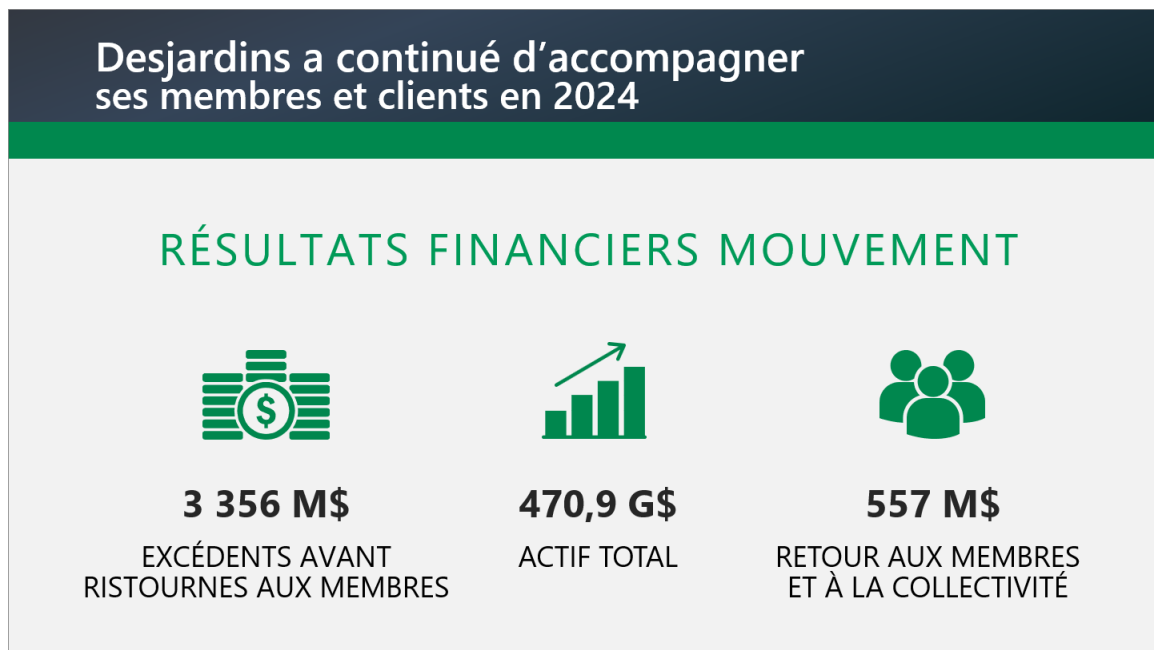
### 3. Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code

La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre :

Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le code.

### 3.3 RAPPORT FINANCIER

La directrice générale débute en présentant les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels la caisse contribue.



Elle invite par la suite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'ensemble des résultats de la caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

### 3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), aux dons et commandites, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté.

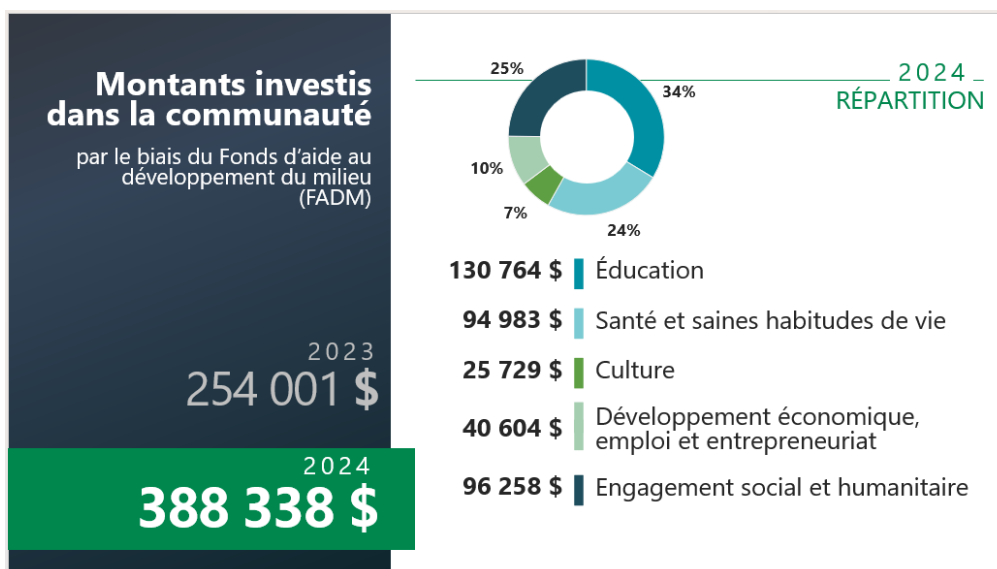
Mme Tremblay est invitée à partager la somme des montants investis par la Caisse en 2024.

La caisse est fière d'avoir remis un montant de 477 000 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité.

De ce montant, près de 389 000 \$ proviennent du FADM et un peu plus de 88 000 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Elle invite les membres à prendre connaissance de la répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents secteurs d'activité et ajoute que la majeure partie des dépenses en commandite se sont faites pour des événements promouvant la culture, la santé et les saines habitudes de vie.

| Dons et commandites      |                                                     |
|--------------------------|-----------------------------------------------------|
| RÉPARTITION PAR SECTEURS |                                                     |
| 13 259 \$                | Éducation                                           |
| 34 972 \$                | Santé et saines habitudes de vie                    |
| 34 040 \$                | Culture                                             |
| 8 394 \$                 | Développement économique, emploi et entrepreneuriat |
| (3 196) \$               | Engagement social et humanitaire                    |
| 1 281 \$                 | Développement des affaires                          |
| <b>88 749 \$</b>         | <b>TOTAL</b>                                        |



On constate que ce sont les projets en éducation qui obtienne la plus grande part de la répartition cette fois. C'est d'ailleurs l'un des secteurs qui a été choisi par vous les membres lors de notre dernier sondage sur les priorités d'investissement dans notre milieu.

En conclusion, un montage photo des principaux projets soutenus est présenté.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. St-Cyr invite les membres à poser leurs questions ou à émettre leurs commentaires.

Puisqu'aucune question n'est posée, la présidente déclare la période terminée.

#### 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

##### 5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

M. St-Cyr invite les membres à écouter une capsule vidéo portant sur cet élément distinctif de notre coopérative.

- PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Il rappelle que toute la documentation de référence est disponible

- en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo
- et sur le site Internet
- ou sur demande auprès de la Caisse.

De plus, la présidente tient à préciser que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de notre communauté et bien sûr, totalement conforme aux encadrements applicables.

Elle poursuit en présentant la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

Les excédents avant ristourne aux membres sont soumis à des virements réglementaires, permettant à la Caisse d'obtenir un solde d'excédents annuels de 10 440 000 \$. Ce montant est entièrement réparti entre le paiement de la ristourne aux membres et l'affectation à la réserve générale, garantissant ainsi notre solidité financière.

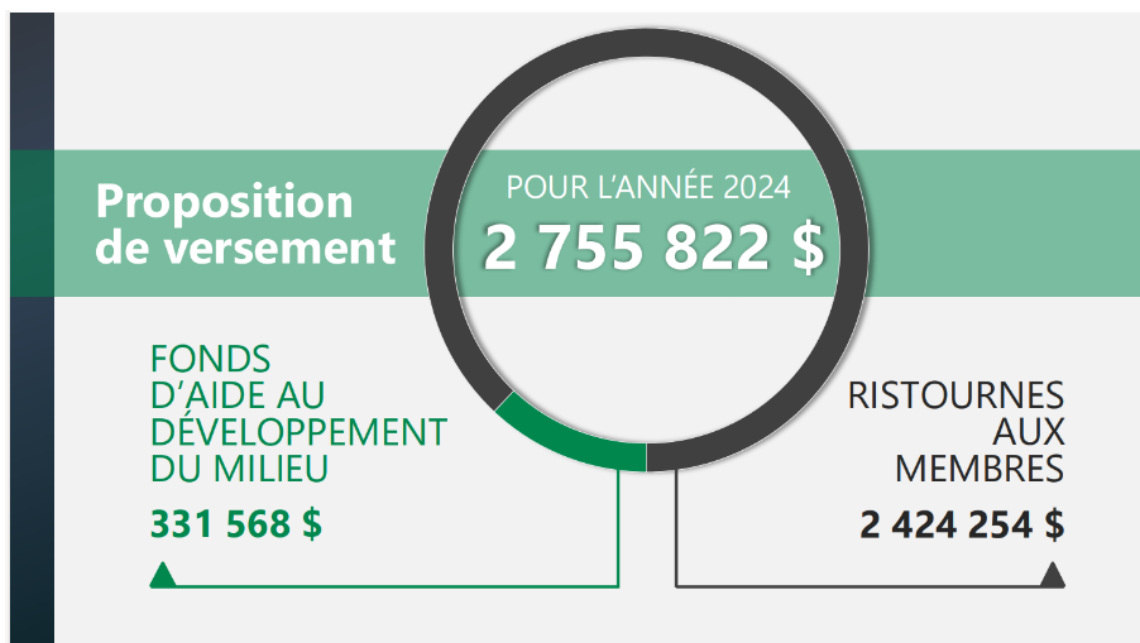
| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS              |         |  | EN MILLIERS DE DOLLARS (\$) |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|--|-----------------------------|
| Excédents avant ristournes aux membres                                           |         |  | 8 184                       |
| Virements réglementaires et autres ajustements                                   |         |  | 2 256                       |
| • Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>                   | 1 371   |  |                             |
| • Autres éléments du résultat                                                    | 597     |  |                             |
| • Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024 | 289     |  |                             |
| • Ajustement de la ristourne (année précédente)                                  | (1)     |  |                             |
| Solde des excédents à répartir                                                   |         |  | 10 440                      |
| Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM                      |         |  | (2 236)                     |
| • Ristourne                                                                      | (2 424) |  |                             |
| • Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne                                    | 520     |  |                             |
| • Affectation au FADM                                                            | (332)   |  |                             |
| Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)                       |         |  | 0                           |
| Affectation à la réserve générale                                                |         |  | (8 204)                     |
| Solde des excédents à répartir                                                   |         |  | 0                           |

**FADM**  
Fonds d'aide au développement du milieu

**RRE**  
Réserve pour ristournes éventuelles

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

La proposition de versement pour l'année financière 2024 est de 2 755 822 \$. Ce montant inclut l'alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que le versement de la ristourne. Cette répartition témoigne de notre engagement à soutenir notre communauté tout en reconnaissant la fidélité de nos membres.



La ristourne est calculée de manière personnalisée selon des critères spécifiques à chaque famille de produits. Les différents taux proposés, permettant ainsi de verser une ristourne aux membres de 2 424 254 \$.

## PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

| RISTOURNE <b>VOLUMES</b> <sup>1</sup>                                                           | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME<br>PARTICULIERS & ENTREPRISES | ÉQUIVALENT<br>EN MILLIERS DE \$ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Comptes                                                                                         |                                                           | 276                             |
| Épargne et placements                                                                           | 0,58 \$                                                   | 294                             |
| Fonds                                                                                           |                                                           | 92                              |
| Prêts et marges de crédit                                                                       |                                                           | 881                             |
| RISTOURNE <b>ASSURANCES</b> <sup>2</sup>                                                        | 23 \$ / 1 000 \$ de prime                                 | 317                             |
| RISTOURNE <b>CARTES DE CRÉDIT</b> <sup>2</sup>                                                  | 0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets                          | 180                             |
| RISTOURNE <b>PRODUITS</b> <sup>2</sup>                                                          | Montant de 50 \$ <sup>3</sup>                             | 352                             |
| RISTOURNE SERVICES DE<br>PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT<br>EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup> | Montant de 23 \$ / 1 000 \$<br>honoraires et commissions  | 33                              |
| <b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>                                                         |                                                           | <b>2 424</b>                    |

<sup>1</sup> Soumise au vote  
lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération  
des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres  
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

À la suite de la présentation, la présidente demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose la recommandation de partage des excédents et est appuyée par « retiré ».

M. St-Cyr précise que la proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

## 5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

M. St-Cyr précise les rôles des officiers pour la période d'élection.

Étant donné que Mme Johanne Tremblay est une personne candidate, M. Jean Valiquette, membre du conseil d'administration, agira comme président d'élection.

Étant donné que le secrétaire, M. André Rousseau, est une personne candidate, la secrétaire adjointe, Mme Nathalie Bertrand, agira comme secrétaire d'élection, comme c'est prévu au Règlement intérieur caisse.

### 5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Valiquette est invité à présenter le rapport du comité de mise en candidature.

Ce dernier débute en rappelant la démarche du profil collectif enrichi.

Il poursuit avec le rapport du comité et fait mention que pour l'assemblée générale de 2025, 4 postes sont à pourvoir et que la durée du mandat est de 3 ans.

Le processus d'appel de candidatures a débuté le 21 janvier 2025 pour se terminer le 9 février 2025. À l'issue de cette période, la Caisse a reçu 3 candidatures.

Après vérification, 3 candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la Loi sur les coopératives de services financiers, le Règlement intérieur caisse et le Code de déontologie.

Globalement, le comité de mise en candidature confirme que toutes les personnes candidates correspondent à un ou plusieurs critères recherchés.

Étant donné que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les personnes candidates seront donc élues par acclamation.

### 5.2.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

M. Valiquette rappelle que puisque la Caisse avait 4 postes à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de poste à combler, il déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- ✓ Léo Le Stum-Boivin
- ✓ André Rousseau
- ✓ Johanne Tremblay

### 5.3 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. St-Cyr apporte quelques précisions pour que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Il ajoute que la documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse ou sur demande auprès de la caisse.

De plus, il mentionne que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours et qu'il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 6 avril 2025, à 23h59.

Il poursuit avec quelques précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée soit, jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels. Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet

de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle ils sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, M. St-Cyr mentionne que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Ils seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de tous ses collègues, la présidente, remercie les membres pour leur présence, leur implication ainsi que leur confiance envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie.

De plus, elle remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée et remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

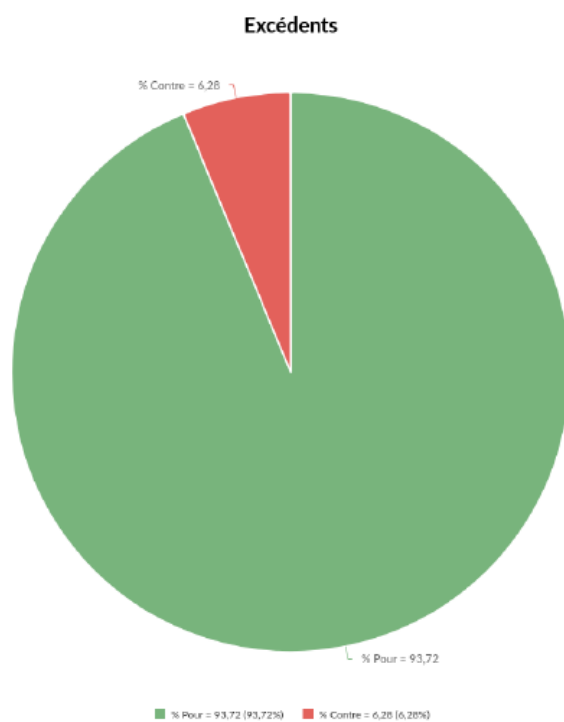
## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **Proposition sur la répartition des excédents annuels**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la répartition des excédents annuels.

93,72 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : **adoptée**



Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12h04.

*Johanne Tremblay*  
Johanne Tremblay, présidente

*André Rousseau*  
André Rousseau, secrétaire